

Commune de BURLATS (Tarn)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 11 juin 2020**

Etaient présents :

Mmes : BOTTI – ETIEN – FRELET – NOGUÈS – SEGER – VIALATTE – VINCENT - VIRGILI
MM. : ALBOUY – BIGOU – DEFORET – DIMILTA – FLEURY – KUMMER - REY – SÉRIEYS–
SOLIVERES -.

Absents excusés et représentés : Mme HADDAD – M. FABRE

Secrétaire de séance : M. DEFORET.

* * * * *

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

* * * * *

Vu le renouvellement des Conseillers Municipaux consécutif aux élections municipales de mars 2020, il convient de procéder à la désignation des membres qui doivent siéger dans les différentes commissions ou institutions.

Membres de la Commission Communale des Impôts Directs, ils ont été proposés à l'unanimité, à savoir :

Président : Monsieur Serge SERIEYS, Maire

Commissaires Titulaires :

- FRELET Marie-José, Retraitée DDT
- FRENKEL Corinne, Directeur agence bancaire
- ALBOUY Jean, Expert judiciaire
- NOGUÈS Françoise, DGS de la fonction publique territoriale
- DIMILTA Francesco, Négociant granit
- ETIEN Nadine, comptable
- LAKRICHI Edmonde, Employée de bureau
- GALY Bernadette, Educatrice
- ESCANDE Bernadette, Contrôleur impôts
- BENAZECH Gilbert, Artisan retraité
- AMBLARD Jacques, Retraité du commerce
- DEFORET Jean Charles, Cadre dans l'industrie, consultant sureté
- SPERTINO Jean-Louis, Retraité enseignement
- MARQUET Simone, Infirmière retraitée
- VINCENT Nicole, Retraitée comptable
- BOTTI Sandrine, Secrétaire médicale

Commissaires Suppléants :

- BARTHE Françoise, Retraitée
- ENJALBERT Jacques, Retraité de l'Education Nationale
- FLEURY Michel, Retraité
- PUECH Jean-Pierre, cadre cabinet comptable
- KUMMER Olivier, commerçant
- SEGER Emilie, employée ADMR
- AZEMA Huguette, retraitée, gestionnaire ADMR
- SEVERAC Christian, Retraité Police Nationale
- ESCUDIE Claire, Responsable commerce
- FAGES Florence, Contrôleur des finances
- JOLY-CHIARASINI Myriam, Gérante atelier missègle
- TURLAIS Laurent, Contrôleur laitier
- BAGES Gabriel, Retraité
- BAJOL Jean-Pierre, Retraité impôts
- REY Jean-Marc, Conducteur routier
- SOLIVERES Denis, Administrateur territorial retraité

Membres de la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres, sont désignés à l'unanimité,

Titulaires : MM Francesco DIMILTA, Michel FLEURY et Denis SOLIVERES

Suppléants : Mmes Françoise NOGUÈS et Sandrine BOTTI, M. Jean-Charles DEFORET.

Commission du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à sept le nombre de membres élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration
- Désigne Mmes Rosa HADDAD, Nadine ETIEN, Emilie SEGER, Coralie VIRGILI, Sandrine BOTTI et Nicole VINCENT, M. Olivier KUMMER en qualité de délégués du Conseil Municipal.

Un nombre égal de membres sera nommé par M. le Maire parmi les associations ou personnes participant à des actions sociales dans la Commune.

Désignations des délégués aux différents syndicats auxquels la Commune adhère :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn :

M. Serge SERIEYS et Mme Françoise NOGUÈS

Syndicat Intercommunal Réseau d'Ecoles Rurales du Sidobre :

M. Daniel BIGOU et Mme Coralie VIRGILI

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

M. Daniel BIGOU et Francesco DIMILTA

Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Mme Geneviève VIALATTE a été désignée à l'unanimité en qualité de déléguée local des élus chargée de représenter la Commune au sein de cet organisme.

Désignation d'un délégué à la défense

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Charles DEFORET pour assurer cette fonction.

Désignation correspondant « référent sécurité routière »

M. Michel FLEURY a été désigné à l'unanimité pour assurer cette fonction.

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la SPL « Eaux de Castres-Burlats »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de nommer Messieurs Jean-Marie FABRE et Serge SÉRIEYS en qualité de mandataires représentant la Commune de Burlats au Conseil d'Administration de la SPL « Eaux de Castres-Burlats »
- désigne parmi les représentants au Conseil d'Administration, son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires, à savoir Monsieur Serge SÉRIEYS.

Délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire certaines attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020 et ne voter uniquement que les taux des taxes foncières (bâti et non bâti).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2019, à savoir :

- 13,40 % pour la taxe foncière propriétés bâties
- 84,62 % pour la taxe foncière propriétés non bâties

Budget Primitif 2019 :

1) Budget Général

Il a été examiné au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par programme pour la section d'investissement. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant de la section de fonctionnement, équilibré en dépenses comme en recettes, s'élève à 1 587 285 € dont détail par chapitre,

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	408 710	Chapitre 002	372 385
Chapitre 012	591 418	Chapitre 013	16 445
Chapitre 014	-	Chapitre 70	96 615
Chapitre 022	2 000	Chapitre 73	760 693
Chapitre 023	401 530	Chapitre 74	294 247
Chapitre 65	141 342	Chapitre 75	44 800
Chapitre 66	21 895	Chapitre 77	2 100
Chapitre 67	1 000	Chapitre 042	-
Chapitre 042	19 390		
Total Général	1 587 285	Total Général	1 587 285

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	200,00 €
APEL des Vignals	200,00 €
Association Tennis	100,00 €
Chenil	1 640,00 €

Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	2 795,00 €
MJC des Salvages 1 ^{er} semestre 2020	535,00 €
MJC des Salvages 2 ^{ème} semestre 2020	535,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
ADMR	1 200,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiatiques	1 000,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers de Lacrouzette	100,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
Association les Aînés d'Adélaïde	500,00 €
Burlats Patrimoine et Culture	500,00 €
Subvention exceptionnelle Volley Club Les Salvages	150,00 €
Subvention exceptionnelle Association Colonel Teyssier	100,00 €
Subvention exceptionnelle Sapeurs Pompiers Lacrouzette	350,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

Total des dépenses	1 100 715,00 €
Opérations réelles	732 203,00 €
Remboursement d'emprunts, dépôts et cautionnement	114 894,00 €
Immos incorporelles, subventions d'équipt versées.	49 000,00 €
Acquisition terrains, installation voirie, matériel et outillage, mobilier	32 000,00 €
Travaux éclairage public	15 000,00 €
Aménagement espaces publics	5 000,00 €
Extension réseaux divers	20 000,00 €
Changement appareillage Eclairage Public	21 000,00 €
Aménagt salle polyvalente (étage ancien CAT)	65 000,00 €
Requalification entrée village Burlats	270 000,00 €
Travaux de voirie 2018	1 100,00 €
Travaux de voirie 2019	40 300,00 €
Travaux écoles	8 109,00 €
Travaux de voirie 2020	60 000 €
Vidéo protection	16 000 €
Titre participation SPL	12 800 €
Travaux aménagement points de collecte	2 000,00 €
Report investissement	368 512,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 100 715 €.

Evaluation charges transférées, attribution de compensation

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 137 012 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 248 164 €.

Enveloppe Indemnitare du personnel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitare (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Cette prime sera versée annuellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Autorisation signature convention de mandat d'étude et demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de la salle de Labourdarié

La structure de la salle de Labourdarié a été fortement endommagée à la suite de mouvements de terrain la rendant de ce fait inutilisable.

Un mandat d'étude a été proposé par la Société THEMELIA pour connaître le coût des travaux nécessaires à la reprise de l'ouvrage. Il s'établit en deux tranches, tranche ferme pour 27 860 € HT et tranche optionnelle pour 62 140 € HT.

Les honoraires de la Société THEMELIA s'élèvent quant à eux à 7 360 € HT pour la tranche ferme et à 21 152.50 € HT pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser l'étude préliminaire à la réalisation des travaux de rénovation de la salle, soit la tranche ferme pour un montant maximum de 27 860 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat d'études avec la Société THEMELIA pour un montant total de 34 215 € TTC (tranche ferme et optionnelle)
- Sollicite une subvention au titre du Fond d'Aide à la Décision auprès du Département pour financer l'étude de faisabilité (tranche ferme) ainsi qu'une subvention pour financer l'étude en vue des travaux (tranche optionnelle).

Annulation loyers locaux professionnels suite à la crise sanitaire

Considérant la récente pandémie de COVID-19 qui a contraint certains établissements à fermer leur porte pour répondre aux mesures de confinement imposées par le gouvernement engendrant de ce fait une perte de revenus pendant cette période,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire et autorise l'annulation des loyers des mois de mars et avril 2020 pour les locataires des locaux professionnels communaux, à savoir : Donatelli pizzas, les peintres du Moulin, les artisans créateurs (Boutique l'Art et la Matière), M. et Mme Monet (pour la location du local de stockage de la salle de la papeterie, dont l'activité a été réduite à néant en raison des annulations d'événements ou de manifestations).

Autorisation signature convention de mise à disposition terrain aux Salvages pour implantation local technique (Fibre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la Société Tarn Fibre pour l'implantation d'un local technique hébergeant les équipements pour le déploiement de la fibre sur la parcelle cadastrée section AC n°444, lieu-dit « La Prade », d'une superficie d'environ 20 m².

Acquisition de terrain lieu-dit « Négret » pour surlargeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terre longeant la route de la rue de la guipalle afin de permettre l'élargissement de la voie. Il s'agit des parcelles appartenant à la Sté OPROMOTION, représentée par M. Matthias PETIOT, et cadastrées section AD, n° 779 (5ca) ; n° 780 (29ca) ; n° 781 (10ca) ; n° 782 (48ca) ; n° 788 (16ca) ; n° 789 (44ca) et n° 790 (44ca), Donne pouvoir à M. le Maire pour établir l'acte en la forme administrative, Désigne Mme Françoise NOGUÈS, 1^{ère} adjointe, pour signer cet acte au nom de la Commune.

Vente de terrain au GFR de Saint-Martial

La Commune avait fait l'acquisition en 2007 du terrain nécessaire à la création d'une piste cyclable afin de relier le village de Lafontasse au lotissement de Labourdarié. Cependant l'emprise de cette voie, correspondant aux parcelles cadastrées section AT n° 99 (4a39ca), n° 123 (5a53ca) et AW n° 688 (4ca) a depuis été déplacée. L'ancienne emprise du chemin, qui ne présente aucun usage pour la Commune, peut être cédée à l'Indivision Tiberghien qui est propriétaire des terrains voisins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la vente des terrains ci-dessus pour un montant de dix euros
- Donne pouvoir à M. le Maire pour établir l'acte en la forme administrative,
- Désigne Mme Françoise NOGUÈS, 1^{ère} adjointe, pour signer cet acte au nom de la Commune.

Location temple des Salvages à Monsieur Cros Laurent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre gracieusement à disposition de Monsieur Cros Laurent la salle du Temple des Salvages pour l'organisation de cours de photos les mardis soir, jeudis ou vendredis matin et un samedi matin durant le mois de juin 2020. A compter de septembre 2020 et jusqu'à fin juin 2021, Monsieur Cros pourra utiliser la salle suivant la même fréquentation et moyennant une somme forfaitaire de 80 € par mois.
- autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux correspondante fixant les conditions de location pour les périodes citées ci-dessus.

Renouvellement convention Fédération des Œuvres Laïques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la FOL pour la période du 30 juin 2020 au 30 juin 2023 afin que les enfants des écoles de la Commune continuent à bénéficier de spectacles à tarifs préférentiels.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

* * * * *